

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE
Séance du 28 mars 2025**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

<p>Date de la convocation : 14 mars 2025 Date d'affichage : 14 mars 2025</p>
<p>Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de votants : 18</p>
<p>OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</p>

L'an deux mille vingt-cinq vendredi vingt-huit mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

Présents : Mmes Sabrina BARBERO, Jeannine CHAPUIS, Sylviane ETAIX, Céline LEGER, Graziella LEGER, Corinne PAYOT, Laetitia VERCIN.
MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Christophe CORNU, Jean-Sébastien JOLY, Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Olivier MICHEL, Michel MONTET.

Absents : Mmes Marie-Danielle DURAND (procuration à Mme Jeannine CHAPUIS), Gaëlle CLERY.
M. Laurent SADY (procuration à Mme Sabrina BARBERO).

Madame Laetitia VERCIN a été élue secrétaire de séance.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2024 est présentée comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 722 618.00 €
B. <u>Résultat antérieur reporté</u> <i>Ligne 002 du compte administratif</i>	+ 470 872.48 €
C. Résultat à affecter	1 193 490.48 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> <i>D 001 si déficit</i>	- 250 179.70 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> = besoin de financement	- 62 590.56 €
F. Besoin de financement (D + E)	312 770.26 €
AFFECTATION = C = G + H	1 193 490.48 €
G. Affectation en réserves en recettes au 1068 en investissement <i>(Couverture du besoin de financement)</i>	312 770.26 €
H. Report en recettes de fonctionnement au 002	880 720.22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2024 de la manière suivante :
 - **880 720.22 €** en recettes de la section de fonctionnement (chapitre 002) ;
 - **312 770.26 €** en recettes de la section d'investissement (chapitre 1068).

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18

VOTE POUR : 18

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Pierre ANDRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20250328-D03_CM_28_03_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025